

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

NÉONICOTINOÏDES : NON, LA DÉCISION DE LA COMMISSION

EUROPÉENNE NE VA PAS SAUVER LES ABEILLES !

Le 31 mai 2018 - La Commission européenne a entériné hier l'interdiction de trois néonicotinoïdes votée par les Etats membres le 27 avril dernier. Présentée comme une victoire, cette interdiction ne concerne pourtant que trois molécules sur les sept existantes et permet toujours l'utilisation de néonicotinoïdes dans les serres. Elle ne concerne pas non plus les nouvelles générations de tueurs d'abeilles comme le sulfoxaflo et le flupyradifurone, dont le mode d'action sur les insectes est semblable à celui des néonicotinoïdes.

"L'interdiction de ces trois néonicotinoïdes est un pas en avant mais pour sauver les abeilles, cette mesure partielle ne suffira pas, rappelle Nicolas Laarman, délégué général de POLLINIS. Pour enrayer réellement la disparition dramatique des pollinisateurs et des insectes volants, il faut d'urgence une interdiction totale des pesticides tueurs d'abeilles et un nouveau modèle agricole compatible avec les pollinisateurs."

Cette nouvelle législation ne répond pas aux urgences sanitaires et environnementales liées à l'utilisation massive des pesticides dans l'agriculture. Les trois molécules interdites - la clothianidine, l'imidaclopride et le thiaméthoxame - étaient déjà sous le coup d'un moratoire partiel depuis 2013 en raison de leur dangerosité avérée pour les abeilles et les pollinisateurs sauvages. Interdire leur usage en extérieur sans plan de transition agricole contraint simplement les agriculteurs à utiliser d'autres molécules disponibles, au moins aussi toxiques pour les pollinisateurs et la biodiversité.

POLLINIS et les 1,4 million de citoyens européens engagés à ses côtés depuis 2012 dans le combat contre les pesticides tueurs d'abeilles demandent que l'Europe suive au plus vite l'exemple de la France où l'interdiction des néonicotinoïdes entrera en vigueur à partir de

septembre 2018, avec une définition élargie aux insecticides avec un mode d'action similaire. En mars dernier, POLLINIS avait réussi à introduire un amendement dans ce sens, voté par le Parlement européen, mais la Commission européenne a préféré une fois de plus composer avec les tenants de l'agriculture conventionnelle plutôt que d'amorcer une réelle transition agricole. L'association relance donc aujourd'hui sa campagne pour une interdiction totale des tueurs d'abeille en Europe et pour une agriculture respectueuse des pollinisateurs.

Contact presse :

Clémentine Bonvarlet

07.82.18.88.03

clementineb@pollinis.org